

BA 24. Juli 78 12.

p.B.73.R.0

~~s.B.34.94.R.10~~ - BTJ/gy

Berne, le 21 juillet 1978

CONFIDENTIELNOTE DE DOSSIEREntretien avec l'Ambassadeur d'URSS

Vendredi 14 juillet l'Ambassadeur Lavrov a été invité à venir au Département politique. Il a été reçu par le soussigné, chargé par le Chef du Département de lui faire part de la préoccupation des autorités suisses et de larges couches de la population à propos des récentes condamnations et des procès actuellement en cours contre des dissidents et de lui faire savoir que si l'URSS choisissait d'expulser les personnes poursuivies, celles-ci pourraient trouver refuge en Suisse.

D'entrée de jeu, dès qu'il entendit le mot "procès", l'Ambassadeur soviétique m'interrompit et dans une déclaration véhémement en russe, traduite par l'interprète qui l'accompagnait, me donna à entendre que les procès de dissidents relevaient de la politique intérieure de l'URSS et qu'il vaudrait mieux, pour les relations entre les deux pays, que les autorités suisses ne s'en mêlent pas. A quelques variantes près, M. Lavrov s'en est tenu pendant tout l'entretien à cette antienne répétée inlassablement par lui en

- 2 -

russe et par son interprète en français. Il a d'ailleurs donné pour instruction à ce dernier, après la troisième ou quatrième répétition, de ne pas attendre qu'il ait fini de parler mais de traduire simultanément. Les deux visiteurs parlant à voix haute, cette méthode leur a permis, à certains moments, de transformer l'entretien en une espèce de foire d'empoigne assez insolite.

Après m'être étonné de ce que le représentant d'un gouvernement étranger se permette, sur sol suisse, au siège même du Gouvernement, de refuser de prendre connaissance d'un message que lui adresse le Conseil fédéral, auprès duquel il est accrédité, j'ai signalé à mon interlocuteur que s'il voulait bien s'abstenir de m'interrompre pendant quelques minutes, j'aurais l'avantage de lui transmettre une proposition des autorités suisses. M. Lavrov ne désarmant pas et s'obstinant à crier à l'immixtion dans les affaires soviétiques, je lui ai fait remarquer que si ingérence il y avait, celle-ci n'était certainement pas la plus grave dont j'avais eu l'occasion de m'entretenir avec l'Ambassadeur d'URSS. Ensuite, persuadé que je ne pourrais pas parler dans des conditions normales, je me mis à énoncer, bribe par bribe, entre deux flots de paroles de M. Lavrov, en version originale et en traduction, la proposition du Conseil fédéral.

Arrivé au bout d'un pensum rendu plus ardu par le fait que mon interlocuteur, affirmant ne pas entendre ce que je lui disais, s'était levé et faisait mine de s'en

- 3 -

aller, je me suis levé à mon tour et interrompant M. Lavrov qui manifestait l'intention de recommencer la "discussion", je lui ai signifié que je m'étais acquitté de la tâche qui m'avait été confiée et que l'entretien était dès lors terminé.

Le Chef du Département a été informé de ce qui s'est passé au cours de cette entrevue.

Un communiqué de presse a été publié après avoir reçu l'approbation du Président de la Confédération et du Secrétaire général du Département de justice et police.

DIVISION POLITIQUE I


(Hegner)

BA 24. Juli 78 12.

Copie : CFA / WR / BI / DZ / IS / CJ / PO / KT / NF

M. Benno SCHNEIDER, Secrétaire général du Département
de Justice et Police

Chancellerie fédérale

Annexe : 1 communiqué de presse

Der Sowjetische Botschafter in der Schweiz, Vladimir S. LAVROV, wurde heute im EPD empfangen. Botschafter A. Hegner, Chef der Politischen Abteilung I, drückte im Auftrage des Bundesrates das Unbehagen der Behörden und weiter Volkkreise der Schweiz über die in der jüngsten Vergangenheit gefällten Urteile und die in der Sowjetunion laufenden Prozesse gegen Dissidenten aus, die mit den in der Schlussakte von Helsinki enthaltenen Prinzipien kaum vereinbar sind. Die Schweiz wäre bereit, die von diesen Verfahren betroffenen Dissidenten in unserem Land aufzunehmen.

D P F

3003 Berne, le 14 juillet 1978

L'Ambassadeur soviétique en Suisse, M. Vladimir S. LAVROV, a été reçu aujourd'hui au DPF. M. l'Ambassadeur A. Hegner, Chef de la Division politique I, lui a fait part, sur instruction du Conseil fédéral, du malaise ressenti par les autorités et de larges couches de la population suisse à propos des jugements rendus récemment et des procès actuellement en cours contre des dissidents en URSS. De telles poursuites ne sont guère compatibles avec les principes contenus dans l'Acte final d'Helsinki. La Suisse serait disposée à accueillir sur son territoire les dissidents touchés par ces procès.